

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA24 210007

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2024, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA24 210007

Règlement modifiant le règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 16 septembre 2024.

Stephanie Zhao Liu (Original signé numériquement)

Stephanie Zhao Liu (Original signé numériquement)
Secrétaire d'arrondissement